Se syndiquer, c'est:

- être informé(e) de ses droits individuels et collectifs. Si on le souhaite : aider les autres et se sentir utile en les informant et en les conseillant sur leurs droits. Et enfin avoir la possibilité de participer à la vie de l'entreprise.
- ne plus rester seul(e) mais trouver un soutien collectif dans des situations nécessitant un accompagnement.

Pourquoi se syndiquer à Force Ouvrière?

L'Emploi, la Formation professionnelle, la Protection sociale, la Convention collective, le Statut, les Effectifs... Toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne.

Pour être efficace, il faut s' informer, s'organiser. C'est « uni(e)s », que nous pouvons nous faire entendre.

Les valeurs de F.O. : La Laïcité, la Solidarité, l'Indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques.

L'adhésion à une organisation syndicale relève de la **vie privée** du salarié(e). Une seule condition est nécessaire pour adhérer à F.O., il suffit d'être salarié(e).

Que fait Force Ouvrière pour vous ?

Défendre

Négocier

Revendiquer

Pour la défense de vos droits de salariés

Droit du travail

Convention collective, code du travail, statuts particuliers, salaires, horaires, congés, hygiène et sécurité, droits des handicapés, discrimination, harcèlement moral et sexuel, médecine du travail, etc...

Dans tous ces domaines F.O. est en mesure de vous renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller tous les salariés qui le souhaitent.

Protection sociale

Sécurité sociale, allocations familiales, caisses de retraites, pôle emploi, etc... F.O. et ses administrateurs, dans les organismes sociaux, peuvent vous expliquer les démarches à engager, suivre un dossier urgent...

Prud'hommes

En cas de besoin F.O. peut vous aider à saisir le conseil de prud'hommes grâce à nos conseillers prud'hommaux et nos défenseurs syndicaux.

Dans la vie quotidienne

- En cas de litige lié à la consommation : l'AFOC (Association Force Ouvrière des Consommateurs) vous accompagne gratuitement
- Conseils juridiques gratuits

Combien coûte l'adhésion à Force Ouvrière ?

1 heure de salaire /mois ; ainsi chacun cotise selon ses moyens, les cotisations sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %.

Où vous renseigner pour adhérer à Force Ouvrière?

Délégués syndicaux et représentant syndical

■ Fabienne FORT, déléguée syndicale ■ Gilles GROUSSET, Secrétaire syndical

■ Mehdi BERGUA, représentant syndical

3 281 90 08 ② 280 97 10 ② 280 93 11

■ Jean Pierre BARTOLI, délégué syndical

② 280 92 86

Élus C.S.E.

Collège des Employés

■ Fabienne FORT ② 281 90 08 ■ Gilles GROUSSET ② 280 97 10 ■ Pierre-Yves HFRVFT (1) 280 93 09 ■ Sandrine MORENO **3** 280 94 85 Ali MAKRANI 3 280 94 84

Collège des Cadres

■ Sophie CWICK

Jean-Pierre BARTOLL **3** 280 92 86

Membres du bureau syndical

■ Mehdi BERGUA ② 280 93 11 ■ Isabelle BEDARD ② 280 92 29 (1) 280 96 09 ■ Monika GLIK ② 281 90 22 ■ Hanife YILMAZ ■ Brigitte MAXIMIN ② 280 93 88

■ + élus du CSE

Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) : J P. BARTOLI

(2) 280 94 48

Commission Logement: JP. BARTOLI Commission Voyage: PY. HERVET

Commission Manifestation sociale: S. MORENO, H. SALL Commission Formation professionnelle: G. GROUSSET Commission Égalité professionnelle : B. MAXIMIN

+ d'informations sur :

Tout@vous > Liens Utiles > Organisations syndicales > FO 34

Site internet FO: www,focarsatlr.fr



Section Force Ouvrière

des Employés & Cadres

